

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Où Et Comment](#) > [Coûts](#) > Étude de cas n° 1 – droit de la famille – divorce - République tchèque

Étude de cas n° 1 – droit de la famille – divorce - République tchèque

Frais en République tchèque

Frais afférents aux instances, aux appels et aux modes alternatifs de règlement des conflits (MARC)

Étude de cas	Instances			Appels			Modes alternatifs de règlement des conflits	
	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription	Autres frais	Ce mode de règlement est-il possible pour résoudre ce type de conflit?	Frais
Cas A	2 000 CZK	Sans objet (s.o.)	s.o.	2 000 CZK	s.o.	s.o.	Oui (facultatif)	Montant contractuel (dans le cas d'un premier entretien avec un médiateur nommé par la juridiction, 400 CZK par heure entamée)
Cas B	2 000 CZK	s.o.	s.o.	2 000 CZK	s.o.	s.o.	Oui (facultatif)	Montant contractuel (dans le cas d'un premier entretien avec un médiateur nommé par la juridiction, 400 CZK par heure entamée)

Honoraires de l'avocat, de l'huissier et de l'expert

Étude de cas	Avocat		Huissier		Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?
Cas A	Non.	Montant contractuel, mais selon le tarif de l'avocat 1 500 CZK par acte	Non	-	-	Non.
Cas B	Non.	Montant contractuel	Non (cela dépend de l'autre pays concerné)	-	-	Non.

Frais d'indemnisation des témoins, de gage ou de garantie et autres frais connexes

Étude de cas Indemnisation des témoins			Gage ou garantie Ce dispositif existe-t-il et quand et comment y a-t-on recours?	Autres frais		
Les témoins sont-ils indemnisés? Frais				Frais	Description	Frais
Cas A	Oui. Les frais réels encourus sont payés.	Ils varient en fonction des spécificités de l'affaire	Non.	-	-	-
Cas B	Oui. Les frais réels encourus sont payés.	Ils varient en fonction des spécificités de l'affaire	Non.	-	-	-

Coût de l'aide juridictionnelle et autres défraiements

Étude de cas Aide juridictionnelle			Remboursements			Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a versée?
Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide juridictionnelle est-elle octroyée intégralement?	Quelles sont les conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas intégral, quel est le pourcentage en règle générale?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	
Uniquement les ONG	-	-	En règle générale, non. Toutefois, la juridiction peut accorder des indemnités si les circonstances du cas le justifient.	-	Cela dépend de la décision de la juridiction, mais en général aucun.	Non.
Voir la directive relative à l'aide juridictionnelle dans les litiges transfrontaliers.	-	-	En règle générale, non. Toutefois, la juridiction peut accorder des indemnités si les circonstances du cas le justifient.	-	Cela dépend de la décision de la juridiction, mais en général aucun.	Non.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas Traduction			Interprétation		Autres frais propres aux litiges transnationaux?	
Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Quel est son coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Quel est son coût approximatif?	Description	Quel est son coût approximatif?	
Documents originaux en langue étrangère nécessaires à la procédure	De 100 à 350 CZK par page					
Cas A			-	-	-	

	Documents originaux en langue étrangère nécessaires à la	De 100 à 350 CZK	Lorsque la partie ou le témoin est étranger ou ne comprend pas le tchèque.	De 100 à 350 CZK de l'heure	-	-
Cas B	procédure	par page				
■ Dernière mise à jour: 17/03/2014						

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.